

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 15 septembre 2016

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Catherine ROY, Gisèle VALLON et Muriel SCHNELL, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, Patrice THOMAS, et Zo RASATAVOHARY

Procurations:

Excusés : Monsieur Anthony SIMON

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Convention 30 millions d'amis
- Résiliation du bail de l'appartement du 1 rue d'Etueffont à Anjoutey
- Motion - soutien aux salariés d'Alstom Transport Belfort
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 20 juillet 2016 est adopté à l'unanimité.

Convention 30 millions d'amis

Une campagne de stérilisation des chats errants démarre à Anjoutey dès octobre 2016 pour une durée de un an. Il est impératif de maîtriser la prolifération de chats errants. La stérilisation permet de stabiliser automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, de supprimer le problème des odeurs d'urine et des miaulements en période de fécondité.

Des piégeurs agréés par la Préfecture du Territoire de Belfort prélèveront les chats errants sur le territoire de la Commune. Les chats seront alors stérilisés, tatoués, puis remis sur leur lieu de capture. L'euthanasie sera pratiquée uniquement si le chat capturé se révèle gravement malade.

L'association 30 millions d'amis paie les frais de stérilisation et de tatouage des chats capturés. Le piégeage des animaux est pris en charge par la Commune.

Un article de presse sera à paraître pour informer les Anjoutinois et Anjoutinoises sur la campagne de stérilisation des chats et leur demander de mettre des colliers aux chats afin de les différencier des chats errants et de ne pas les piéger ni de les stériliser.

Une information est à publier sur les panneaux d'affichage et le site Internet de la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de la campagne de stérilisation des chats errants
- autorise le Maire à signer la convention.

Résiliation du bail de l'appartement du 1 rue d'Etueffont à Anjoutey

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Madame Francine Loyez souhaite résilier le bail de location pour l'appartement qu'elle occupe actuellement 1 rue d'Etueffont à Anjoutey. La résiliation du bail est le 1^{er} octobre 2016.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

Motion - soutien aux salariés d'Alstom Transport Belfort

L'annonce de la fermeture par Alstom Transport de son site de Belfort est un choc pour tous les habitants de notre département, après 137 années d'histoire commune.

Alstom, présente à Belfort depuis 1879, a permis, grâce à la cité du Lion et à ses habitants, d'écrire l'une des plus belles aventures industrielles jalonnées par des records, des performances et la reconnaissance d'un savoir-faire dans le monde. En effet, grâce aux motrices sorties des usines belfortaines, Alstom bat les records de vitesse le

21 février 1954 avec une CC7121 qui atteint 243 km/h et le 28 mars 1955 avec une CC7107 qui atteint 331 km/h. Le site a compté jusqu'à 10 000 salariés dans les années 1970. Le savoir-faire belfortain ne s'arrêtera pas là puisque les records continueront de tomber, notamment en 1972 avec le prototype TGV001 qui passe la barre des 318 km/h et enfin le 3 avril 2007 où la rame TGV atteint la vitesse record de 574,8 km/h.

Alstom, c'est à ce jour 500 emplois directs à Belfort et près de 800 emplois indirects dans l'Aire Urbaine, soit près de 1 300 emplois au total. L'impact économique et social de cette annonce brutale est donc sans précédent dans notre région empreinte d'une forte présence industrielle.

Les Belfortains ont fait Alstom. Ils ont fait la fierté et la renommée de l'histoire ferroviaire française. Le site de Belfort a pris une dimension internationale avec, notamment, la mise au point du programme TGV entre 1966 et 1978.

C'est donc un savoir-faire internationalement reconnu qui pourrait disparaître d'ici 2018. La fermeture du site de Belfort n'est donc pas qu'une mauvaise nouvelle pour notre ville, mais aussi un coup dur porté à l'Industrie française.

Jamais Alstom n'aurait pu exporter ses TGV sans l'apport, la technologie et le savoir-faire des salariés d'Alstom Belfort.

La SNCF a annoncé récemment la mise en place d'un partenariat avec Alstom pour la réalisation et la conception du TGV du futur. Comment faire aboutir ce projet sans bénéficier du savoir-faire et du professionnalisme des salariés du site de Belfort, sachant que nous sommes l'unique site de production de motrices TGV en France ?

Alstom réalise aujourd'hui des bénéfices. Le site de Belfort dispose d'un carnet de commandes plein jusqu'en 2018. Comment penser que le site n'est pas viable ?

L'Etat est l'actionnaire de référence du groupe avec 20% des droits de vote. En conséquence, les Elus de la Commune d'Anjoutey, avec le soutien de l'ensemble des Parlementaires du département, du Président du Conseil Départemental, de la Présidente du Conseil Régional, de l'Association des Maires du Territoire de Belfort et des organisations syndicales représentatives des salariés d'Alstom Transport Belfort, demandent aux dirigeants d'Alstom de revenir sur leur décision de fermer le site de Belfort et de maintenir une activité de production ainsi que les 500 emplois actuels. Ils demandent également au Président de la République de faire pression sur la direction afin d'atteindre ces objectifs.

L'Etat se doit d'intervenir pour sauver un bastion industriel français, symbole de notre savoir-faire et de notre renommée internationale.

Les Elus de la Commune d'Anjoutey témoignent de leur soutien à tous les salariés d'Alstom Transport de Belfort. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la motion de soutien à tous les salariés d'Alstom Transport de Belfort.

Le Conseil municipal est clôturé à 23 heures 30.